

Le budget

Je puis citer d'autres cas qui n'ont pas entraîné de démission. Celui de M. Frank Miller, ministre des Finances de l'Ontario, est le plus récent, et le plus remarquable. Nous avons appris un beau jour qu'on avait trouvé son budget dans une poubelle à l'extérieur de la maison d'imprimerie. L'article à ce sujet, paru dans le *Sun* de Toronto le 20 avril 1983, est fort intéressant à lire; voici ce qu'on y dit:

Le ministre ontarien des Finances, M. Frank Miller, a déclaré avant que le budget ne soit déposé que M. Lalonde devrait remettre sa démission s'il y avait véritablement eu des fuites.

M. Miller, qui doit présenter son budget le mois prochain à Queen's Park, a soutenu que, d'après lui et d'après ses conseillers, l'erreur commise par M. Lalonde en violant le caractère secret du budget, était suffisamment grave pour entraîner sa démission.

De l'avis de M. Miller, il suffisait que deux chiffres soient divulgués pour que le ministre fédéral soit obligé de démissionner, mais une poubelle pleine de détails sur son budget ne s'est pas dans son cas révélée un motif suffisant.

En 1981, alors que le ministre des Finances du Québec, M. Jacques Parizeau, était sur le point d'annoncer son budget, un député de l'opposition, qui avait réussi à mettre la main dessus le montrait paraît-il à tous ceux qui voulaient bien. Malgré cela, M. Parizeau n'a pas eu à démissionner. En 1978, l'actuel ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M. Chrétien) a communiqué certains renseignements concernant son budget au ministre québécois Jacques Parizeau. Il l'a fait dans le but de prendre des décisions antérieures au budget, en collaboration avec ce dernier. Lorsque l'affaire a été rendue publique, le ministre a déclaré qu'il l'avait fait volontairement, qu'il n'avait pas enfreint le secret du budget et qu'il n'avait donc aucune raison de démissionner. Bien entendu, en 1983, lorsque l'actuel ministre des Finances a été mis en cause, le premier ministre (M. Trudeau) a signalé qu'il n'avait divulgué aucun renseignement vraiment vital sur le plan économique et qu'il n'y avait donc pas lieu de considérer l'incident comme une fuite budgétaire traditionnelle.

Mais quelles ont été les répercussions dans l'ensemble du pays? Voici ce qu'on a écrit dans le *Star* de Toronto du 21 avril 1983, et je vais citer un bref passage d'un excellent éditorial, que voici:

A notre avis, la nouvelle selon laquelle le déficit budgétaire est censé passer à 31 milliards de dollars n'a été une surprise pour personne suffisamment bien informé. Les reportages de radio, de télévision et de la presse écrite regorgaient de spéculations quant au montant du déficit, et le chiffre de 31 milliards de dollars a été cité à maintes reprises.

Puis un peu plus loin, on peut lire:

Les conservateurs prétendent qu'une fuite budgétaire entraîne automatiquement la démission du ministre des Finances.

Et encore ceci:

Mais ils feignent d'ignorer, par commodité, les précédents à l'effet contraire.

Enfin, voici ce qu'on peut lire dans un autre paragraphe:

Qui plus est, selon notre plus grand spécialiste en matière constitutionnelle, l'ex-sénateur Eugène Forsey, la démission de Lalonde n'est pas nécessaire parce que la fuite ne portait pas sur des questions de fiscalité.

Et je conclurai la citation par la phrase suivante:

Toutefois, comme il semble que la fuite budgétaire n'a eu aucune conséquence néfaste—il n'y a eu aucune preuve de répercussion directe sur la valeur du dollar à l'étranger ou sur les taux d'intérêt, les deux marchés les plus sensibles aux montants prévus dans le budget—étant donné les circonstances de cette affaire, la démission de M. Lalonde ne s'impose pas.

Le *Winnipeg Free Press* s'est rangé à cet avis. Voici ce qu'on y trouve dans le numéro du 20 avril:

L'opposition demande bien entendu sa démission en rappelant le cas de Hugh Dalton, ministre des finances britannique, qui avait démissionné après avoir laissé entendre aux journalistes que la taxe sur la bière serait modifiée.

Cet article parle de la taxe sur la bière, mais nous pensons que c'était la taxe sur les cigarettes.

M. Deans: C'est farci d'erreurs de toute façon.

M. Fisher: L'article du *Winnipeg Free Press* dit ensuite:

Les situations ne sont pas identiques, puisque M. Lalonde n'a pas lui-même révélé la moindre partie de son budget... Sur trois pages, il n'était nullement question de changements au régime fiscal. L'importance du déficit prévu dans le budget était déjà bien connue du public et la révélation n'a eu aucune incidence sur les marchés financiers. S'il a eu un résultat quelconque, cet incident n'a fait que souligner à quel point le secret budgétaire, qui semble obséder tant de gens, est une notion dépassée.

Celle qui était alors critique des finances est originaire de Vancouver. Cette fuite l'avait scandalisée et l'avait fait sortir de ses gonds. Elle en avait presque eu une attaque d'apoplexie et disait n'avoir jamais rien vu d'aussi épouvantable. Ce n'était cependant pas l'avis du *Vancouver Sun*. Le 20 avril, le *Vancouver Sun* disait ceci dans un de ses articles:

On peut prétendre autant qu'on veut qu'il y a eu une fuite budgétaire, mais la plupart des faits et des chiffres contenus dans le document font l'objet d'analyses et de reportage depuis près d'un mois.

C'est le malheureux accident de Lalonde avec l'équipe de cameramen qui a montré à quel point l'exposé budgétaire n'est jamais définitif et à quel point on peut s'y fier si l'opposition lui livre une attaque soutenue à la Chambre des communes.

Un article publié dans le *Times Colonist*, aussi le 20 avril 1983, disait ceci:

Il est difficile de décider qui a agi de façon plus méprisable: les députés de l'opposition qui exigent la démission du ministre des Finances Marc Lalonde ou les journalistes sans scrupules qui se sont hâtés de profiter de cette supposée «fuite» budgétaire.

En somme, que s'est-il vraiment passé?

L'article conclut sur ces mots:

Quant aux députés de l'opposition qui exigent la démission de M. Lalonde, surtout le leader du PC Erik Nielsen et Nelson Riis du NPD, la stupeur qu'on lit sur leur visage montre qu'ils sont soit de fort bons acteurs ou à cent lieues des préoccupations du grand public.

● (1610)

En terminant, je voudrais attirer l'attention des députés sur un document plus actuel intitulé «Canadian Tax News» que l'étude Coopers and Lybrand a publié. Il renferme de fort bons conseils.

Le président suppléant (M. Blaker): Le secrétaire parlementaire pourrait-il nous en faire la lecture en 30 secondes ou alors aurait-il l'obligeance de demander à la Chambre si elle est d'accord, à l'unanimité, pour qu'il poursuive?

M. Fisher: Trente secondes vont me suffire amplement. Je vais me dépêcher. Voici donc:

Comme l'a rappelé M. Lalonde, le secret qui entoure la préparation du budget découle d'une tradition maintenant dépassée, ce qui est effectivement le cas. Mais on ne saurait rompre avec cette tradition sans l'accord du Parlement et il est fort regrettable qu'on n'ait encore rien fait à ce sujet. Le comité spécial du Règlement et de la procédure a rappelé qu'il était prêt à étudier toute mesure visant à mettre le public au courant de la façon dont on prépare le budget. Il est temps de se mettre résolument à la tâche maintenant.

Cette motion n'a pas sa raison d'être. Nous sommes déjà à pied d'œuvre.

M. John Evans (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Plus j'écoute les arguments que nous servent les députés de l'opposition alors qu'ils examinent la motion du